



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 031

12 novembre 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Plan Egalité des Chances
- Contribution sur l'apprentissage et son financement
- Difficultés de recrutement des enseignants
- Le contrat de génération
- REAAP
- Atlas régional des effectifs d'étudiants
- Le numérique à l'Ecole
- Assurés handicapés : demande de retraite anticipée

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- DIMA

Formation continue

- Apprentissage, contrats, patrons et enseignants
- Le passage par l'apprentissage...

Vie de l'Union

- Elodie : Bravo et Merci
- Notre congrès !
- Une nouvelle rubrique pour « Le Michelet »
- Le Plan Jeunesse au Salon de l'Education

Vie des régions

- Pays de la Loire

En droite ligne

- Accident lors d'un stage

Question du mois

- Gratification des étudiants
- Orientation d'un élève

EDITORIAL

S'engager pour l'UNETP



Le Congrès de l'Union approche à grand pas, et avec lui arrive un temps de bilans, de rencontres, de réflexions et de perspectives à faire émerger. Le renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration aura lieu et, à cette occasion, il est heureux de constater que des chefs d'établissement se mobilisent et souhaitent y participer. En ce qui nous concerne, nous en faisons partie depuis un an. Si nous avons été candidats l'an dernier, c'est parce que nous avions envie d'apporter à l'Union notre temps disponible, notre envie d'agir pour l'intérêt commun, mais aussi, une volonté de défendre et de promouvoir l'enseignement technologique et professionnel.



Evidemment, derniers arrivants au sein d'une équipe d'expérience, un temps d'apprentissage et d'adaptation a été nécessaire tant les horizons à découvrir sont grands. Nous n'avions pas toujours, avant cette année, conscience de la complexité des dossiers d'actualité ni des instances dans lesquelles ils se traitent.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'UNETP a un rôle important à tenir et anticiper pour faire évoluer nos établissements s'avère une nécessité. Le contexte actuel de l'enseignement privé est en constante et rapide mutation et ce ne sont pas les sujets d'importance qui manquent : le statut de l'Enseignement Catholique, la convention collective des personnels de nos établissements toujours en suspens, la mise en place prochaine d'une complémentaire santé, les relations avec les partenaires sociaux, le contexte difficile de l'apprentissage, le recrutement des enseignants, sans parler des formations proposées par nos établissements toujours à améliorer, à adapter, à imaginer.... Nous pourrions évoquer bien d'autres thèmes, comme le rôle de l'Etat et l'influence des rectorats sur la gestion de nos établissements, ou encore la liberté du chef d'établissement. Ce dernier point étant d'ailleurs le thème central du congrès.

Sur chacun de ces sujets, il est important que l'Union soit présente, attentive et actrice des réformes. Nous ne devons pas subir les évolutions mais y prendre part en étant créatif. Pour cela, toutes les bonnes volontés sont nécessaires.

Celles des adhérents car l'avis de chacun est important, et chacun a la possibilité de remonter au Conseil d'Administration les difficultés rencontrées ainsi que les sujets par lesquels il se sent particulièrement concerné. La parole de l'Union sera d'autant plus forte et appréciée dans les différentes instances que vos remarques et suggestions seront importantes, pertinentes et constructives.

Celles de nos permanents (qu'ils soient ici remerciés pour leur investissement) et des chefs d'établissements bénévoles qui les entourent.

Celles des Délégués Régionaux, liens forts entre les adhérents et le Conseil d'Administration. Ils sont à même de transmettre les réalités vécues dans les régions. En agissant ainsi, ils permettent de sortir chacun de la vision unique de son établissement et contribuent à la construction de réseaux différents et complémentaires utiles au développement des établissements.

Enfin, celles des Administrateurs, engagés dans une mission prenante et passionnante, qui grâce à cet effort commun pourront avoir le recul et la réflexion nécessaires pour prendre les meilleures décisions possibles.

Aussi, aux prochains Administrateurs qui apporteront leur persévérance et leur patience, nous souhaitons la bienvenue au sein d'une équipe qui fait entendre sa voix et qui travaille au quotidien dans l'intérêt de nos établissements et de nos élèves. Nous leur promettons : du travail, mais aussi des échanges et des rencontres, et la certitude qu'ils ne regretteront pas leur engagement.

Jean-François Flamant & Vincent Grégoire
Administrateurs



VOTRE AGENDA UNETP

Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

Bureaux

- 20.11.13
- 05.12.13
- 09.01.14
- 12.02.14
- 19.03.14
- 10.04.14
- 22.05.14
- 12.06.14
- 08.07.14

Conseils d'administration

- 22.11.13
- 05 & 06.12.13
- 10.01.14
- 13.02.14
- 20.03.14
- 23.05.14
- 26.01.14

Journée nationale CFC-CFA

- 09.01.14

Journée nationale du Bac Pro au BTS

- 19.03.14

Convention des DR

- 27.03.14

Réunions régionales

- Centre 25.11.13
- Pays de la Loire 05.02.14
10.04.14
- Provence-Alpes 18.11.13
13.01.14
17.03.14
12.05.14
10.07.14

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Plan Egalité des Chances

Le SGEN nous a fait parvenir les documents permettant la remontée des besoins des académies au titre du plan « Egalité des Chances » pour la rentrée 2014.

Chaque CAEC doit faire parvenir au SGEN pour le 29 novembre prochain :

- un suivi pédagogique des projets créés les années précédentes (montées ou suivis pédagogiques, poursuite de projets pluriannuels). Un seul fichier par académie est à fournir par le CAEC ;

- un récapitulatif permettant de solliciter la prise en charge de projets nouveaux.

Ces nouveaux projets seront communiqués par le dossier transmis par le CAEC aux chefs d'établissement (document SGEN/2013/880b - Plan

Egalité des chances - Nouveaux Projets).

Chaque dossier devra obligatoirement porter un visa (cachet ou signature) du CAEC et le rang de priorité accordé au projet, parmi l'ensemble des projets transmis par le CAEC.

Cette priorisation définie par le CAEC devra être unique et exclusivement académique (un seul rang de priorité accordé à un seul projet et une seule hiérarchisation des projets définie pour l'académie entière).

Par conséquent, si vous souhaitez obtenir des moyens dans le cadre du « Plan Egalité des Chances », nous ne pouvons que vous inciter à contacter le plus rapidement possible votre CAEC.

Comme l'an dernier, le plan « Egalité des chances » devrait être intégré dans la répartition inter-académique des moyens qui sera arrêtée par le Ministre de l'Education Nationale en janvier 2014.

Par ailleurs, un travail est en cours, au sein du Département Education du SGEN et de la Commission du « Plan Egalité des Chances », pour clarifier les critères d'éligibilité et de priorité des projets.

L'Union étant représentée à la Commission du « Plan Egalité des Chances », afin que votre représentant soit préalablement informé des dossiers déposés par les membres de l'UNETP, nous vous demandons de nous en faire parvenir une copie.

[GS]

Contribution de l'enseignement catholique à la concertation sur l'apprentissage et son financement

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, l'Enseignement Catholique a participé à la concertation sur l'apprentissage et son financement.

Une contribution rédigée par les différents partenaires de l'Enseignement Catholique, dont l'UNETP, a été remise au Ministre du Travail lors d'une audition le 10 octobre dernier.

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité de la contribution [en cliquant ici](#).

[BM]

Second degré : des difficultés de recrutement des enseignants

Un rapport de juillet 2013 des inspections générales, publié en octobre, pointe les « difficultés de recrutement des enseignants dans certaines disciplines ». A titre d'illustration, les données concernant le CAPES de mathématiques sont mises en avant. En 2005, il y avait 6 087 inscrits à ce concours pour 1 310 postes publiés et finalement 1 310 admis. En 2012, les

chiffres étaient respectivement de 3 197 inscrits pour 950 postes et 652 admis ⁽¹⁾.

Le rapport identifie « l'appréhension de la mobilité géographique à l'issue du concours » comme une des causes de la désaffection des étudiants pour le métier d'enseignant, sans pour autant en faire la cause principale. Concernant ce point,

l'inspection générale se pose la question de savoir s'il faut « faire évoluer les concours vers des concours nationaux à déclinaison académique à l'image de celui de recrutement des professeurs des écoles » ⁽²⁾ ? Toutefois, remarquant aussi une baisse régulière des candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles, le rapport indique qu'une « déclinaison



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

son académique n'est pas forcément une réponse adaptée». ⁽³⁾ De plus, l'IGEN avance que les régions ne sont pas des viviers homogènes et qu'il existe une grande disparité des résultats au concours selon les disciplines et les académies. En conclusion sur ce point précis, le rapport estime que seul le concours national régule les différences tout en restant un symbole fort. Malgré tout, il semble opportun de poursuivre la réflexion ⁽⁴⁾.

Passé ce point, les inspections générales avancent une série de propositions afin de rendre attractive la profession d'enseignant.

Le vivier de candidats pourrait être élargi en ouvrant les concours à des étudiants issus de discipline « proches ». Ainsi, un étudiant sortant d'une filière informatique pourrait se présenter au concours de mathématiques. Il est de la même façon proposé d'attribuer l'admissibilité au CAPES aux étudiants de CPGE lauréats de concours ou aux titulaires de doctorat.

Le développement des bivalences est aussi une piste explorée. Elle faciliterait la transition école-collège et serait « conforme à l'école du socle en assurant plus sûrement l'unité et la cohérence des savoirs ». La gestion des enseignants en serait facilitée et permettrait d'améliorer les conditions de travail en réduisant le fractionnement des services entre plusieurs établissements. Pour les inspections générales, l'hypothèse « demande à être examinée au cas par cas, selon les disciplines ».

Le pré-recrutement est évoqué car « il s'élargirait et permettrait de fidéliser les viviers d'étudiants susceptibles de choisir les métiers de l'enseignement en amont du master ». Cette proposition se heurte néanmoins à « l'insuffisance des

viviers en licence, la difficulté de certaines UFR à adapter les emplois du temps et les contenus des unités d'enseignement à ce modèle de formation par alternance ainsi qu'à la concentration géographique des sites universitaires dans certaines académies ».

Les inspections générales préconisent d'améliorer la mobilité et la reconversion professionnelle des enseignants en leur « donnant l'assurance d'une mobilité professionnelle et/ou d'une reconversion possibles en cours de carrière ». Pour cela, il leur apparaît important de favoriser le détachement et les congés de formation pour favoriser les réorientations professionnelles. Elles souhaiteraient décloisonner le métier d'enseignant en donnant la possibilité de faire évoluer les carrières vers d'autres types d'activités telles les formations continues pour adultes, les formations au service des collectivités territoriales ou encore l'exercice de la profession sur plusieurs types d'établissements.

Concernant l'entrée dans le métier, les inspections soulignent l'importance du rôle joué par la direction et l'équipe pédagogique d'un établissement pour l'accueil d'un nouvel enseignant ⁽⁵⁾.

Enfin, des incitations financières sont proposées et le rapport met en relief l'exemple des bourses proposées par le Conseil Régional de Picardie à destination des étudiants s'engageant moralement à demeurer dans la région après l'admission au concours ^{(6) (7) (8)}. D'autres mesures, telles que des aides au logement sont avancées dans une moindre mesure ⁽⁹⁾.

[JFF]

*

- (1) Peut-on aller jusqu'à penser que ce déficit d'admis par rapport aux postes publiés est dû à la volonté de maintenir une certaine qualité de recrutement ? Je le pense personnellement à la lecture d'autres rapports déjà évoqués dans nos colonnes [cf. « *Le Michelet* » n° 24 de mars 2013 concernant le recrutement des enseignants, p. 10].
- (2) A l'image du mode de recrutement des établissements privés ?
- (3) La cause identifiée est-elle donc une cause réelle ?
- (4) Le concours national a donc encore de beaux jours devant lui ?
- (5) C'est un des points forts de l'enseignement privé que les établissements publics commencent à mesurer.
- (6) Il est curieux de constater que l'exemple financier mis en avant soit à la charge de la Région et non pas de l'Etat, qui reste malgré tout l'employeur.
- (7) Une des vraies causes de désintérêt pour le métier ne serait-elle pas le manque de rémunération des enseignants, qui ne semble pas correspondre au salaire attendu pour un étudiant ayant un niveau d'étude élevé ?
- (8) Que dire alors de la situation des enseignants du privé, qui ont une rémunération et des conditions de retraites plus faibles que celles de leurs homologues du public ?
- (9) Comme c'était jadis le cas des instituteurs.

*

Pour accéder au rapport « *Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines* », [cliquez ici](#).



Le contrat de génération : généreuse idée

Le Contrat de Génération devrait permettre aux jeunes de s'insérer tout en maintenant les seniors dans l'emploi. En raccourci : pour une embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans, une aide de 4 000 € pendant 3 ans est accordée pour le maintien d'un senior de plus de 57 ans. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'aide est directement accessible alors que pour les entreprises de 50 à 300 personnes, il faut un accord de branche ou d'entreprise ou un

plan d'actions. Les entreprises de plus de 300 employés n'ont pas droit à l'aide financière, mais seront soumises à une pénalité financière si elles ne mettent pas en place des mesures pour l'emploi des seniors et l'intégration des jeunes.

Au 30 septembre 2013, le premier bilan est mitigé : 11 500 demandes d'aides ont été validées par l'administration (95 % d'entreprises de moins de 50 salariés), 7 accords de

branche ont été signés, 17 sont en cours de négociation. Pour les grandes entreprises, un quart seulement s'est acquitté de cette nouvelle obligation.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site spécifique du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ([cliquez ici](#)).

[GS]

Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) : de la conférence de la famille de 1998 à aujourd'hui

A la suite de la conférence de la famille du 28 juin 1998, la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM n° 1999-153 du 9 mars 1999 a défini le cadre et les modalités de mise en place des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

Ces principes, réaffirmés lors des différentes circulaires annuelles, ont été redéfinis lors de l'élaboration de la circulaire [n° 2008-361 du 11 décembre 2008](#) afin de tenir compte de l'évolution du dispositif après plusieurs années de fonctionnement.

Une [circulaire](#) interministérielle du 15 octobre 2013 décline plusieurs axes ayant pour objectifs de « renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ». Le

texte propose de « rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents » précisés dans des circulaires de 2006 et 2012, ce qui, soit dit en passant, implique que ces droits n'étaient pas effectifs...

Aujourd'hui, certains chefs d'établissement, adhérents de l'UNETP, nous indiquent que des REAAP départementaux diffusent des tracts dans leurs établissements appelant les parents à participer à des réunions organisées dans des écoles et établissements publics.

Les REAAP ayant pour objectif annoncé de mettre à la disposition des parents des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif, nous

pouvons nous étonner qu'aucun contact n'ait été pris par les REAAP concernés, avec les chefs d'établissements privés, ce qui, de plus, est en contradiction avec les articles 4, 5, 6 et 7 de la charte des REAAP...

Nos établissements s'inscrivent depuis longtemps dans une démarche d'écoute, d'appui, d'accompagnement, d'information et de conseil aux parents. Nous menons toutes ces actions avec nos partenaires de l'APEL. Sur le principe, demain nous pourrions également participer à d'autres actions, à condition que ce soit sur des bases négociées et dans le respect du caractère propre de nos établissements...

[JP]

Atlas régional des effectifs d'étudiants

De plus en plus de données statistiques sont accessibles sur la toile. Pour tous nos collègues qui ont à travailler avec le post-Bac, il est possible à présent de consulter les effectifs d'étu-

dants en fonction des territoires et des filières.

Les données brutes sont téléchargeables en licence ouverte.

Deux possibilités d'accès :

- [l'Atlas régional des effectifs d'étudiants](#) ;
- et
- [le site internet adaptatif](#).

[GS]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Le numérique à l'Ecole

Les ressources numériques pour l'école existent bien et les formes sont nombreuses et variées : manuels électroniques, formations à distance, sites collaboratifs, plateformes éducatives, Moocs, banques de données, environnements numériques de travail, cartes heuristiques...

Le rapport « La structuration de la filière du numérique éducatif, un enjeu pédagogique et industriel » ([cliquez ici pour y accéder](#)) pointe du doigt l'absence de structuration à l'image d'autres filières industrielles. 250 entreprises œuvrant dans le domaine sont répertoriées dont 150 sont françaises. La concurrence étrangère est importante et l'on se pose la question de la localisation des centres de décision.

Quelques chiffres (de 2011) sont aussi à relever :

- l'édition scolaire publique (Scéren et Onisep) représente 2 % du CA national ;
- 15 % du CA de l'édition privée sont consacrés à l'édition scolaire ;
- les manuels numériques ne représentent que 1 % du CA des livres scolaires imprimés, la prévision étant de 10 % en 2015 ;
- les ménages dépensent environ 1,3 milliard d'euros pour les livres et fournitures scolaires ;
- les Communes consacrent 176,5 M€ pour l'achat des livres et fournitures, l'Etat : 85 M€ pour les collèges, les Conseils régionaux : 122,7 M€ pour les lycées.

L'IGEN, l'IGAENR, l'IGF et le CGEJET font des propositions regroupées en « dix préconisations principales » pour parvenir à une « structuration de la filière du numérique éducatif » en France, considérée comme

« un enjeu pédagogique et industriel » :

1. une structure de pilotage et une coordination des acteurs ;
2. une structuration de la demande publique ;
3. un service public d'indexation et un portail général ;
4. un soutien à la structuration pour la définition des standards, de la formation, de l'appui à l'exportation ;
5. une politique de formation des enseignants et de l'encadrement ;
6. la poursuite de l'équipement des établissements ;
7. une clarification de la politique des prix, de la fiscalité, du partage public/privé ;
8. un cadre juridique clair pour les droits d'auteur et la protection des données personnelles ;
9. une politique de recherche active et la coordination des pôles de compétitivité ;
10. une stratégie en matière de standards et normes.

Il faut aussi lever les freins :

- au niveau pédagogique, les enseignants sont encore trop attachés au format papier, les compétences numériques ne sont pas suffisamment prises en compte au niveau des concours... ;
- au niveau technique, infrastructures, raccordements Internet, ENT ;
- au niveau de la gouvernance, répartition des compétences entre Etat et Collectivités ;
- aux niveaux juridique et économique, relatifs aux éditeurs et aux producteurs, taux différents de TVA.

Vous trouverez d'autres propositions en consultant le rapport.

Par ailleurs, l'agenda numérique annoncé par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, le 2 octobre 2013, comporte 18 mesures dont :

- « faciliter et renforcer la mise en place de dispositifs d'aide à l'orientation des lycéens et étudiants » ;
- « favoriser la réussite des étudiants grâce à une pédagogie renouée par le numérique » ;
- « lancer une plateforme nationale pour héberger, sur un site unique, les formations numériques » ;
- « favoriser une meilleure insertion professionnelle des étudiants grâce au numérique » ;
- « proposer une offre innovante de formations en ligne pour répondre aux besoins croissants de formation continue » ;
- « le numérique comme outil de rénovation des pratiques pédagogiques » ;
- « former et accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques à l'usage du numérique dans leurs pratiques pédagogiques » ;
- « lancer une fondation France Université Numérique » ;
- « encourager et développer les services numériques pour les établissements et les usagers » ;
- « articuler les initiatives françaises avec les stratégies européennes et internationales ».

Enfin, la première plateforme française de cours en ligne, France Université Numérique, est ouverte depuis le 29 octobre dernier. Les premiers Moocs se dérouleront début 2014.

[GS]

Pour consulter l'intégralité des 18 mesures de l'agenda numérique et le site France Université Numérique, [cliquez ici](#).



Assurés handicapés : demande de retraite anticipée

Un [arrêté du 19 août 2013](#) fixe le modèle du formulaire S5138a « demande de retraite anticipée - assurés handicapés » enregistré par le secrétariat général de la modernisation de l'action

publique sous le numéro Cerfa 12772*02 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

L'arrêté du 10 juillet 2007 fixant le modèle du formulaire

« demande de retraite avant 60 ans des assurés handicapés » est abrogé.

[BM]

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

FORMIRIS Conseil Fédéral (10.10.13)

Le conseil fédéral de Formiris est à l'œuvre avec des enjeux majeurs à prendre en compte : la mise au point du nouvel outil de gestion - dénommé Formélie - et la poursuite, ou plutôt le renouvellement du plan d'action stratégique (PAS) qui doit être

le lieu de l'expression de toutes les composantes de la fédération pour l'aider à aller résolument de l'avant. Dans une belle intervention, le Président insiste sur la question transversale du sens de l'action de chaque niveau de la fédération, sur la nécessaire prise en compte de l'intérêt général de la fédération et de son image au détriment peut-

être, dans certains cas, de la défense des intérêts particuliers que chaque membre du conseil porte par le mandat qu'il a reçu... Aucun doute, les pratiques anciennes de défense d'un pré carré ne peuvent plus avoir cours aujourd'hui.

[DD]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEN Commission orientation (15.10.13) ;
- SGEN CIPE [Cellule nationale de concertation sur la formation professionnelle des personnels de l'enseignement catholique] (16.10.13) ;
- SGEN Groupe de travail Moyens (17.10.13) ;
- SGEN Commission avenir de l'enseignement professionnel (18.10.13) ;
- SGEN Groupe Ressources Humaines (08.11.13) ;
- FORMIRIS Groupe de travail Formélie (15.10.13) ;
- RENASUP GRP (21.10.13) ;
- OPCALIA Assemblée des Présidents (08.11.13).

Social

CPN CFC-CFA (17.10.13)

Les partenaires se sont réunis pour la deuxième réunion de

Négociation Annuelle Obligatoire.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la réponse des syndicats de salariés.

[BM]

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Collège Employeur (07.10.13, 14.10.13, 17.10.13 & 04.11.13) ;
- Groupe Mutuelle Santé (11.10.13) ;
- UNPEC Conseil d'administration (16.10.13) ;
- CPN & CNS Prévoyance (06.11.13).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (18.10.13)

Au cours de cette journée, ont été traités les sujets suivants :

- **Actualités sociales**
Dans son procès contre le Collège employeur, la CGT a été déboutée. En conséquence, la validité des organisations de chefs d'établissement comme négociatrices et signataires des accords sociaux est reconnue.

Les négociations sociales connaissent une période plus sereine : les accords sur la prévoyance ont été signés par les six syndicats de salariés, l'enseignement agricole y a été intégré, et celui sur le temps partiel est en voie de signature par une large majorité de syndicats.

Les deux jours de négociation sur la mutuelle santé sont en cours d'organisation.

- **Point sur les systèmes d'information**

. *Ange : premier degré*

De nombreux problèmes sont apparus, à cette rentrée scolaire, lors de l'enregistrement des données. Le SGECE a décidé de reprendre la main sur la gestion du système pour faciliter la recherche de solutions.

. *Gabriel*

Le concept est l'urbanisation des systèmes d'information avec annuaire fédérateur.

Le développement en 2012-2013 d'une maquette d'entrepôt de données a montré des difficultés d'interrogations en simultané. Parallèlement, la partie annuaire a commencé à être développée. Pour accroître

le rôle du conseil d'administration de Gabriel dans la coordination des applications et le suivi, deux chefs d'établissement vont être ajoutés à la structure actuelle.

- **Les rythmes scolaires**

Le groupe de travail est mis en place. Une rencontre nationale, le 17 janvier 2014, sous la forme d'un forum, va être organisée sur le thème « rythmes en question au service du projet éducatif ». Y seront invitées des délégations diocésaines dont la composition sera définie dans un cahier des charges.

- **Texte sur le collège**

Le département Éducation du SGECE va publier, au début de l'année 2014, un texte intitulé « un souffle nouveau pour le collège ».

- **Groupe de travail sur les moyens**

La deuxième réunion du groupe de travail a permis d'avancer sur des pistes de réflexion sur les critères d'une politique d'engagement de l'école pour les réussites.

- **Budget Education Nationale 2014**

La Commission permanente a été informée du projet de budget tel qu'il se présente actuellement. Si l'essentiel des lignes est conforme aux prévisions, des difficultés importantes sont attendues quant au financement des établissements supérieurs privés.

- **Point sur la mise en œuvre du statut**

Un panorama de l'avancement des régions en termes d'ap-

propriation et d'élaboration des textes de fonctionnement a été présenté.

[CVL]

Comité de Liaison de l'ETP (10.10.13 & 08.11.13)

Suite à l'envoi du cahier des charges de la formation de tuteurs en entreprise à différents organismes, le CLETP a étudié les deux propositions qui lui ont été retournées.

Au regard des informations transmises, il n'a pas pu arrêter de décision.

Des compléments d'informations ont été demandés aux deux organismes de formation.

Le CLETP devra prendre sa décision très rapidement afin que chacun des organismes le composant puisse lancer une communication auprès de ses adhérents pour solliciter des personnes susceptibles d'effectuer la formation.

Les dates prévues les 12 et 13 décembre étant trop proches, il a été décidé que cette formation devrait se tenir entre fin janvier et le 12 février 2014.

De plus amples informations vous seront transmises prochainement.

Dès à présent, n'hésitez pas à faire part de cette formation aux tuteurs (plus particulièrement « novices ») que vous rencontrez.

[TH & DR]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- ARIS Conseil d'administration (14.10.13) ;
- Commission du Statut du Chef d'établissement du 2nd degré (23.10.13).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Adhérents

Résobio SPC* (16.10.13)

Quoi de neuf du côté du Résobio SPC ?

Le comité de pilotage a persévéré dans les deux axes qu'il s'est fixés : le fonctionnement et déploiement des ULIS PRO et le financement du projet « un permis solidaire-citoyen pour un emploi citoyen-solidaire ».

Dans le premier axe, une enquête a été diffusée et renseignée par 15 établissements. Le groupe en a fait une synthèse qui sera transmise au SGEN. Il en sortira certaine-

ment des pistes de réflexion et d'actions en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Quant au deuxième axe, une piste de financement est recherchée ; elle est en bonne voie d'aboutissement. Affaire à suivre.

Par ailleurs, dans les questions diverses et d'actualité, dans le cadre de la veille informationnelle, l'avenir de la MCAD (Mention Complémentaire Aide à Domicile) a été évoqué suite à la disparition du BEP CSS (Carrières Sanitaires et Sociales). Il est urgent d'attendre avant d'envisager sa fermeture. Pen-

sons aux élèves décrocheurs du Bac Pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) et aux titulaires du CAP ATMFC (Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif) !

« Les hommes éminents des spécialités les plus différentes finissent toujours par s'y rencontrer et faire échange de leurs richesses. » [Paul Valéry]

[GS]

*

*Résobio SPC : « Service aux Personnes et aux Collectivités »

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Installation du Conseil National Education Economie (18.10.13)

Le Premier Ministre et le Ministre de l'Education Nationale ont installé le Conseil National Education Economie (CNEE).

Le CNEE est chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique, ainsi qu'un dialogue permanent entre leurs représen-

tants sur la relation entre l'éducation, l'économie et l'emploi.

Le Premier Ministre a souligné l'importance du dialogue entre le monde économique et le monde éducatif, et défini le rôle de ce Conseil dans les chantiers gouvernementaux.

Le Conseil National Education Economie donnera, entre autres, des orientations générales aux travaux des Commissions Professionnelles Consultatives

(CPC), à partir d'études et des enquêtes prospectives qu'il aura collectées.

La composition de ce conseil ne permet pas à l'UNETP d'y être présente.

L'Union devra rester vigilante et réactive, tout spécialement en ce qui concerne les formations professionnelles.

[BCM]

Les réunions ci-après se sont également déroulées :

- AFDET Colloque sur le décrochage scolaire (07.10.13) ;
- Commissions spécialisées des lycées (09.10.13) ;
- Conseil Supérieur de l'Education (17.10.13) ;
- Colloque AJE (18.10.13).

Gestion

Ce mois-ci, la réunion ci-après a eu lieu :

- ASP Bureau (22.10.13).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

- **CGEJET**
Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies
- **DARES**
Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
- **IGAENR**
Inspection Générale de l'Administration, de l'Education Nationale et de la Recherche
- **IGEN**
Inspection Générale de l'Education Nationale
- **IGF**
Inspection Générale des Finances
- **MOOC**
Massive Open Online Courses
- **UFR**
Unité de Formation et de Recherche

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

DIMA

La circulaire 2013-143 ([cliquez ici pour y accéder](#)) précise les conditions d'entrée en apprentissage des élèves de moins de 15 ans à la rentrée scolaire et l'accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima).

En effet, depuis la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la

République, « Nul ne peut être engagé en qualité d'apprenti s'il n'est âgé de seize ans au moins à vingt-cinq ans au début de l'apprentissage. Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. »

Ce texte :

- détaille les éléments relatifs à la situation des élèves sortant de troisième et ayant 15 ans entre la rentrée et le 31 décembre ;
- traite des situations propres à la rentrée 2013 ;
- fait un rappel sur l'accès au DIMA.

[65]

FORMATION CONTINUE

Apprentissage, contrats, patrons et enseignants

Une concertation a été lancée sur l'apprentissage par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Un des objectifs est de contribuer à rédiger le volet alternance du futur projet de loi sur la formation professionnelle prévue pour le début de l'année 2014. Dans ce contexte, la DARES pointe une diminution sensible des entrées en apprentissage et une reprise des contrats de professionnalisation.

Elle a publié le 12 septembre dernier dans son tableau de bord mensuel des « principales actions de la politique de l'emploi » ([cliquez ici pour y accéder](#)) un décompte des entrées en apprentissage qui s'est établi à 17 771 en juillet 2013, contre 18 334 nouveaux contrats enregistrés en juillet 2012. Cela représente une baisse de plus de 3,05 % des nouveaux apprentis en un an en France métropolitaine. En considérant les sept premiers mois de l'année 2013, le nombre de contrats signés

diminue de près de 18,2 % par rapport à la même période en 2012 (62 561 nouveaux contrats contre 76 470). Dans le même temps, le nombre de contrats de professionnalisation mis en place depuis le début de l'année 2013 a progressé de presque 3 %.

De son côté, le Ministère du travail met en avant une stabilité des chiffres entre l'été 2012 et l'été 2013, parlant d'une « perturbation statistique » pour le début de l'année 2013.

Si le nombre de contrats signés est à la baisse, on note en revanche que 80 % de dirigeants de PME ayant eu recours à l'apprentissage durant les trois dernières années considèrent que cela a été « plutôt positif » ou « très positif », indique une étude Ifop-Agefa PME, rendue publique le 27 juin 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Par ailleurs, même s'ils se sentent peu concernés, ces chefs d'entreprise pensent que l'initiative franco-allemande pour permettre aux apprentis d'effectuer un séjour à l'étran-

ger est positive. La presque totalité (92%) d'entre eux a une vision positive des systèmes d'échange type « Erasmus », mais moins de la moitié serait intéressée par un dispositif similaire dans le cadre de l'apprentissage, en estimant que cela ne serait pas compatible avec « les capacités de la plupart des apprentis à travailler dans une entreprise et une langue étrangère ».

70 % des patrons de PME qualifient d'« assez intéressante » ou « très intéressante » les formations en apprentissage. L'intérêt est d'autant plus grand que la taille de l'entreprise augmente. Toutefois, 46 % ne prévoient pas d'embaucher un apprenti en 2013. A noter que 16 % d'entre eux n'ont jamais eu recours à l'apprentissage.

Parmi les facteurs qui inciteraient les dirigeants à embaucher un apprenti, on retiendra l'amélioration de « l'adaptation de la formation des apprentis aux besoins des entreprises », les mesures fi-



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

nancières et fiscales ainsi que « l'extension du public éligible » aux étudiants du supérieur.

Les enseignants, eux aussi interrogés dans la même étude, se révèlent assez mal informés sur l'apprentissage : seule la moitié estime maîtriser la connaissance des différentes

voies de l'apprentissage. Les enseignants des lycées professionnels s'estiment bien informés, pour 77 % d'entre eux, alors que leurs homologues des universités ne sont que 30 % dans ce cas.

Selon les enseignants, les facteurs qui détournent les

élèves de l'apprentissage sont dans l'ordre : la réticence des parents, le manque d'information et la difficulté de trouver un employeur.

[JFF]

Le passage par l'apprentissage améliore l'insertion des sortants de CAP mais pas celle des diplômés de licence

Une étude du CEREQ de 2010 ([cliquez ici pour y accéder](#)), présentée par Benoît Cart lors de la 3^e biennale de la formation organisée le 19 septembre dernier, a mis en évidence que les apprentis du supérieur obtenaient une meilleure rémunération que les étudiants étant passés par la voie initiale.

Paradoxalement, ces apprentis ne trouvent pas plus facilement un emploi. A partir du BTS, le taux d'insertion à trois ans et la part de CDI parmi les anciens apprentis sont identiques au

taux d'insertion de ceux qui ont obtenu le diplôme par la voie scolaire. Les salaires constatés, quant à eux, sont meilleurs, de 5 % au niveau licence, 3 % au niveau du BTS.

Le phénomène se trouve inversé pour les jeunes ayant obtenu un BEP ou CAP en apprentissage.

L'accès à l'emploi est nettement meilleur sans que cela s'accompagne d'un salaire plus élevé.

Ces apprentis augmentent de cinq points la probabilité d'être en emploi trois ans après leur

sortie et de quatre points pour le niveau Bac.

L'effet positif se remarque également sur le taux de jeunes en CDI trois ans après leur diplôme.

Selon Benoît Cart « les derniers travaux de recherche montrent que le passage par l'apprentissage a des effets très différents sur l'accès à l'emploi et le salaire, selon le niveau de formation du jeune. »

[VG]

VIE DE L'UNION

Elodie : Bravo et Merci !



De septembre 2012 à juillet 2013, l'Union a accueilli Elodie Branco, en contrat d'apprentissage, pour reprendre une seconde année de BTS Assistant de gestion PME-PMI.

Pendant toute cette année, celle-ci a fait preuve de beaucoup de qualités : sérieux, disponibilité, rigueur, ... et a apporté une aide efficace aux assistantes du siège et au conseil d'administration.

Parallèlement, elle a suivi sa formation à l'UFA Saint Thomas à Saint Germain en Laye (78), membre du réseau CERFAL, avec assiduité et motivation.

Début juillet, nous avons tous partagé la joie de son succès à l'examen et, fin septembre, le conseil d'administration et les assistantes l'ont félicitée et remerciée pour le travail

accompli pendant ces quelques mois.

Tous nos vœux l'accompagnent pour la nouvelle vie professionnelle qui s'ouvre à elle désormais.



[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Les chefs d'établissement et leurs espaces de liberté 21 & 22 novembre 2013 - Versailles Notre congrès !

J'ai reçu l'invitation pour le congrès mais le thème me semble manquer d'originalité ! A peine de quoi nourrir une dissertation de philo de terminale !

Les intervenants, je les ai déjà entendus, à plusieurs reprises, que ce soit dans la capitale où en province. Quant à la Loi Astier ou encore la Loi Debré, au management mobilisateur (ou démobilisateur), au nouveau statut de l'Enseignement Catholique (il ne faut plus l'appeler nouveau), aux intelligences multiples et aux nombreux rapports depuis des décennies, je connais !

En plus, à Versailles, nous ne visiterons pas le château !

Bref, c'est à se demander comment les « gars et les filles » du national conçoivent les congrès.

Quoi ! Ils ont agi sur la base d'un sondage aux adhérents, pris le temps de rencontrer chacune

des personnalités pour s'assurer qu'elles étaient capables de répondre à la commande, visité les lieux où nous serons accueillis, passé des coups de fil interminables pour se rendre compte que visiter des monuments, le soir, en novembre, à Paris, ce n'est pas aussi facile qu'en Province, fait de nombreuses réunions avec la délégation régionale qui nous accueille !

Visiblement, ils se sont donnés beaucoup de mal et lorsqu'on demande pourquoi, ils répondent parce que les adhérents le valent bien !

Et puis, tout compte fait, prendre le temps, une fois par an, de retrouver ses collègues éparpillés sur tout le territoire pour partager nos préoccupations et parfois apporter des réponses ensemble, ce n'est pas si mal.

A y regarder de plus près, depuis le temps que je me plains

du manque de liberté dans le domaine pédagogique, des contraintes qui me sont régulièrement imposées par le Ministère, le Rectorat, le Droit du travail, il sera peut-être intéressant de faire une relecture des pratiques avec des intervenants reconnus pour leurs compétences.

Finalement, je vais certainement m'y rendre, peut-être pour entendre des choses intéressantes, certainement pour remercier le Conseil d'Administration du temps qu'il nous consacre et, à coup sûr, pour prendre le temps convivial de respiration avec des collègues que j'estime.

Et si je découvrais que mes espaces de liberté sont plus importants que je ne le crois et que participer à la vie des réseaux d'établissements en constitue un acte fondateur !

[DC]

Une nouvelle rubrique pour « Le Michelet »

Le groupe communication issu de votre Conseil d'Administration souhaite mettre à la disposition de tous les adhérents une nouvelle rubrique dans « Le Michelet ».

Cette rubrique se veut un espace de liberté dans lequel nous souhaiterions recueillir les informations faisant état d'éléments factuels, permettant de dénoncer des injustices, des contradictions, des abus de pouvoir, des situations paradoxales...

Partant du principe que « la liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas », nous comptons sur vous pour alimenter cette rubrique.

Cette nouvelle rubrique, comme toutes les rubriques du Michelet, doit être dotée d'un intitulé. Aucun n'a recueilli l'unanimité et nous comptons sur vous pour trouver un nom percutant ou départager les propositions.

Parmi les suggestions d'intitulé nous avons identifié : Poil à gratter / deux poids deux mesures / anguille sous roche / coup de gueule / ça va mieux en le disant / une vérité bonne à dire...

Nous vous remercions d'envoyer votre avis ou vos propositions à :

lemichelet@unetp.org

[JP,
Pour le groupe Communication
de l'UNETP]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Le Plan Jeunesse s'installe au Salon de l'Education

Cette année, le thème du Salon Européen de l'Education est « l'égalité femmes-hommes : ensemble contre les stéréotypes ».

Dans leur dossier de présentation, les organisateurs du salon stipulent :

« 27 % d'écart de salaires entre les femmes et les hommes, une orientation scolaire où les stéréotypes sexistes ont la dent dure : l'égalité femmes-hommes n'est pas un acquis du passé, mais un combat d'aujourd'hui ! »

Le Salon européen de l'éducation prend part à ce travail en consacrant l'égalité femmes-hommes comme thématique de son édition 2013 : débats, interventions artistiques pour les jeunes et les professionnels, espaces ressources, exposi-

tions... Il s'agit en 2013 de donner à voir comment chacun d'entre nous, au quotidien, peut agir pour faire reculer les préjugés et faire vivre l'égalité entre les sexes.

Nous avons organisé cette programmation avec le Laboratoire de l'égalité et le Mouvement français pour le Planning familial, deux organismes qui portent au quotidien l'ensemble des enjeux liés à ce thème.

Ensemble, montrons comment nous construisons l'égalité dès aujourd'hui ! »

Au regard du thème traité, l'Union ne pouvait qu'être présente au titre du Plan Jeunesse. Aussi, un stand commun ARES-UNETP y sera installé.

Dans le cadre des Forums du Carré Educatif, Pierre-Etienne Vanpouille interviendra le jeudi 21 novembre 2013 de 11h45 à 13h00 (Forum Condorcet) lors d'un débat organisé par l'ARES sur le thème « Ouvrir l'espace des possibles - Egalité filles-garçons ».

Comme vous pouvez le noter, ce sera au même moment que notre congrès à Versailles. Toutefois, le Salon européen de l'Education se tiendra du jeudi 21 au dimanche 24 novembre 2013 à Paris Expo Porte de Versailles.

Vous pourrez peut-être profiter d'un week-end parisien, à l'issue du congrès, pour vous rendre sur le stand ARES-UNETP, pavillon 7.2, stand CE 48.

[CVL]

VIE DES REGIONS

Pays de la Loire

Les membres UNETP de la région des Pays de la Loire se réunissent 3 fois en Assemblée Générale Régionale chaque année scolaire, en plus des réunions départementales qui sont organisées par les délégués départementaux. La Région est répartie en 5 départements (Loire Atlantique, Maine & Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée) avec 46 chefs d'établissement pour 53 établissements concernés. La première Assemblée Générale Régionale de la nouvelle année s'est tenue le jeudi 17 octobre dans le nouvel amphithéâtre de l'ensemble scolaire St Aubin de la Salle (ex La Baronnerie) à St Sylvain d'Anjou. Un ordre du jour un peu chargé avec deux temps pour cette réunion :

- 1^{er} temps pour aborder différents points entre membres UNETP ;

- 2^{ème} temps pour une intervention d'une avocate spécialisée sur « la loi de sécurisation de l'emploi », où les autres chefs d'établissements SYNADIC et SNCEEL de la région étaient invités.

Six nouveaux chefs d'établissement nommés à cette rentrée ont été accueillis.

Après ces présentations, la lecture des rapports d'activité, financier et d'orientation par le Délégué Régional a été effectuée : l'année 2012-2013 a été marquée par deux conventions nationales des délégués régionaux et trois Assemblées Générales Régionales Pays de la Loire. Les membres de la région participent activement à différentes instances :

- URADEL : une petite quinzaine de réunions où différents

sujets sont abordés : les relations Rectorat et Conseil Régional ; la préparation des CAEC... ;

- ARGEFEC et CPR : une réunion sur les préconisations régionales pour les PSAEE après celles du National, une Assemblée Générale en fin d'année pour faire le point ;
- Rectorat : 12 réunions ont eu lieu pour aborder la carte des formations, AFFELNET, TRM, point sur les HSE, concertation avec les services rectoraux, Lycées des Métiers... Un nouveau Recteur a été nommé en début d'année civile.
- Conseil Régional : une première rencontre sur la carte des formations a eu lieu. Michèle Coirier, chef d'établissement du lycée Jean XXIII aux Herbiers, est l'interlocutrice de la IOP



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

auprès de la Région pour le dossier subvention. Les demandes sont nombreuses, les enveloppes n'ont pas changé globalement, les investissements mobiliers ne seront plus subventionnés pour 2014. Les TICE seront subventionnés à hauteur de 50 % au lieu de 75 %. Sur la part immobilier augmentée de l'ancienne part mobilier, un prélèvement de 8 % a été fait pour pouvoir faire face à des investissements d'urgence et imprévus dans nos établissements. A la demande de nos instances, une nouvelle convention sera étudiée. Nous devons faire très attention au suivi de nos attributions de subventions, chaque année des fonds sont perdus.

- CNFETP : 3 membres siègent au Conseil d'Administration du CNFETP. L'UNETP Pays de la Loire apporte une aide non négligeable pour l'accompagnement des enseignants. Le Conseil d'Administration du CNFETP de Nantes souhaite une subvention un peu plus importante pour 2013-2014 pour faire face aux sollicitations. Les membres de l'UNETP Pays de la Loire demandent au CNFETP de

fournir les disciplines et établissements concernés. La décision sera revue en fonction des réponses du CNFETP.

Un point sur les délégations UNETP départementales et régionales a été fait. De nombreuses sollicitations où nous veillons à être présents partout où nous avons des sièges : URADEL, Rectorat, Conseil Régional, CAEC, CAE, CCMA, CAAC, CREFI, CNFETP de Nantes, RENASUP, ASP, CA de FORMIRIS Pays de la Loire, CTPF, CRF Pays de la Loire Formation, ARGEFEC et CPR, Commission post Bac, simplification des procédures, ADDEC ...

Cette Assemblée Générale Régionale a été aussi l'occasion d'élire le nouveau délégué régional, Dominique Remaud, chef d'établissement du lycée Jeanne d'Arc à Montaigu, et le nouveau trésorier régional, Henri Leme, chef d'établissement du lycée St Aubin La Salle à St Sylvain d'Anjou.

Sont ensuite évoquées les actualités régionales :

- URADEL : la mise en place du CAP, un point sur les berceaux 2013, les rencontres avec le

Rectorat sur la carte des formations, AFFELNET, réunion de concertation et les effectifs N+1 ;

- FORMIRIS : les formations « entrée dans le métier », « personnes ressources », « tuteurs de professeurs stagiaires », « suppléants 1^{er} et 2nd degrés », « dispositif prépa concours réservés » et les appels à projet information et appel aux établissements sont évoqués.

Les thèmes à préparer en réunions départementales en vue des prochaines Assemblées Générales Régionales sont arrêtés :

- Le label « Lycée des Métiers » : démarches et suivi ;
- L'accompagnement des bacheliers professionnels pour une entrée en BTS ;
- Quelles règles appliquer concernant les pondérations en BTS ?

Enfin, vous trouverez ci-dessous le trombinoscope des membres UNETP Pays de la Loire.

[JM,
Délégué régional
Pays de la Loire sortant]





LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 575
Congrès : programme
- N° 576
Bulletin d'inscription
congrès & déjeuners
- N° 577
Congrès : soirée de gala
- N° 578
Appel général de
cotisations 2013-2014
- N° 579
Congrès
- N° 580
Prévoyance &
temps partiel

EN DROITE LIGNE

Accident survenu lors d'un stage : faute inexcusable de l'établissement d'enseignement

**Question prioritaire de
constitutionnalité (QPC) -
Accident survenu
lors d'un stage
Faute inexcusable de
l'établissement d'enseignement
Rejet de l'action récursoire
dirigée contre l'entreprise
d'accueil du stagiaire**
*C. Cass., 2^e ch. civ.,
14 septembre 2011,
n° 11-13069 QPC*

Un étudiant inscrit à l'université de Tours avait effectué un stage au sein d'une société en exécution d'une convention conclue entre lui-même, l'université et la société. Il avait été victime, sur un chantier exploité par la société, d'un accident qui lui avait causé des blessures à la main. Le gérant de la société avait été déclaré coupable des infractions de manquement aux mesures relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail et de blessures involontaires.

La faute inexcusable de l'université avait été reconnue par le tribunal des affaires de sécurité sociale et la caisse primaire d'assurance-maladie avait réclamé à l'université le remboursement des indemnités réparant le préjudice. Celle-ci avait ensuite saisi le tribunal de grande instance d'une action récursoire dirigée contre la société en remboursement des sommes versées.

Le jugement déclarant cette action irrecevable ayant été confirmé par la cour d'appel, l'université a formé un pourvoi en cassation et a déposé, à l'occasion de ce recours, dans un mémoire distinct et motivé, une question prioritaire de consti-

tutionnalité à l'encontre du 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale, aux motifs que ces dispositions ne garantissaient de manière effective ni le principe d'égalité devant la loi, ni le droit d'agir en responsabilité contre l'auteur d'une faute inexcusable.

Aux termes de l'article L. 412-8 susmentionné, « outre les personnes mentionnées à l'article L. 412-2, bénéficient également des dispositions du présent livre, sous réserve des prescriptions spéciales du décret en Conseil d'État : [...] 2°) [...] / b- les élèves des établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement spécialisé et les étudiants autres que ceux qui sont mentionnés au a- ci-dessus pour les accidents survenus au cours d'enseignements dispensés en ateliers ou en laboratoires ainsi que par le fait ou à l'occasion des stages effectués dans le cadre de leur scolarité ou de leurs études ».

Ces dispositions, qui étendent le régime des accidents du travail et des maladies professionnelles aux étudiants effectuant des stages dans le cadre de leurs études, ne prévoient pas la possibilité, pour l'établissement d'enseignement, d'exercer une action récursoire contre l'auteur de la faute.

La Cour de cassation a considéré qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer la question au Conseil constitutionnel, aux motifs que celle-ci « ne portant pas sur l'interprétation d'une disposition constitutionnelle dont le Conseil constitutionnel n'aurait pas encore eu l'occasion de faire application, [...] n'est pas nou-

velle » et qu'elle « ne présente pas un caractère sérieux en ce que, d'une part, un étudiant en stage professionnel, même s'il bénéficie de la législation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, n'est pas lié par un lien de subordination à l'établissement d'enseignement lui ayant imposé ce stage, de sorte que cet établissement, étant dans une situation différente de celle des autres employeurs, peut faire l'objet d'un traitement différent de la part du législateur, d'autre part, que le stagiaire n'ayant pas l'obligation d'effectuer un travail au profit de l'entreprise, celle-ci peut ne pas être tenue de garantir l'établissement d'enseignement des conséquences de l'accident dont ce stagiaire a été victime ».

N.B : La Cour de cassation avait déjà eu l'occasion d'affirmer que « l'article L. 412-8, 2° du code de la sécurité sociale, qui étend aux élèves de l'enseignement technique le bénéfice de la législation professionnelle pour les accidents survenus au cours de cet enseignement, ainsi que par le fait ou à l'occasion des stages auxquels il donne lieu, ne prévoit pas de recours subsidiaire contre l'auteur de la faute » (C. Cass., 2^e ch. civ., 14 février 2007, n° 05-18.432, et 11 juillet 2005, n° 04-15.137, au Bulletin 2005, II, n° 191, p. 169).

*[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Éducation
Nationale,
N° 163,
mars 2012]*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



QUESTION DU MOIS

Gratification des étudiants

Question : nous avons des étudiants dont la durée de stage est supérieure à 2 mois, ils doivent donc réglementairement bénéficier d'une gratification.

De ce fait, beaucoup de lieux de stages refusent de les accueillir ...

Nous souhaiterions savoir s'il serait illégal que ces jeunes

fassent un écrit renonçant à leur gratification.

D'autre part, les étudiants boursiers peuvent-ils « cumuler » bourse et gratification ?

Réponse : il est tout à fait exact que les stagiaires, dont la durée de stage est supérieure à deux mois, peinent à trouver des stages en raison de la gratification obligatoire. Il n'est pas possible de contourner cette

obligation réglementaire en faisant signer un écrit de renoncement. Ce serait d'ailleurs, si cela était possible, la porte ouverte à des pressions de toutes sortes à l'encontre des stagiaires, que certains employeurs peu scrupuleux pourraient être tentés d'exercer...

Par ailleurs, aucun texte n'interdit de cumuler une gratification et une bourse.

Est-il possible d'orienter un élève issu de seconde générale et technologique en lycée professionnel ?

Non, pas SANS L'ACCORD DES PARENTS.

Même après un redoublement de la classe de seconde (qui est un

droit), et même si le conseil de classe estime que le niveau n'est pas atteint pour passer en classe de première, le chef d'établissement ne peut prononcer une

orientation vers une filière professionnelle si les parents ne sont d'accord.

*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org